

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le 19 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Mme Marie-Paule BOUQUIER, Maire.

Sont présents : BOUQUIER Marie-Paule, LACOSTE Pierre, PUECH Jérôme, BROUXEL Claire, BILBAUT Suzanne, BONNET Dominique, DELRIEU Bernard, ~~DE NICOLO Sandrine~~, MURATET Nicole, PRAT Loïc, TIERLE Jean-Paul

Absente excusée : Sandrine DE NICOLO (Pouvoir à Loïc PRAT)

Secrétaire : BROUXEL Claire

ORDRE DU JOUR

Madame Le Maire demande si des observations ou modifications sont à apporter au compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 novembre 2023. Aucune modification d'écriture n'est exprimée, de ce fait, chaque membre est invité à signer le procès-verbal.

Elle demande la possibilité de rajouter la délibération N° 2023-043 concernant une demande d'aide par le collège de Saint-Mamet, pour un voyage scolaire d'un élève de 5^{ème} et la Décision Modificative n°2023-044 pour le voyage scolaire du RPI Vitrac/Marcolès/Saint-Antoine, fin janvier et dont les éléments n'étaient pas connus lors de l'établissement de la convocation. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Délibération 2023-036 : Signature d'une convention pour une mission d'assistance à la gestion de la maintenance du parc informatique scolaire

Madame Le Maire présente à l'assemblée la convention pour une mission d'assistance à la gestion de la maintenance du parc informatique scolaire de l'école de la commune. Elle donne lecture de cette convention entre l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie et Territoires » et la commune de Vitrac, membre de Cantal Ingénierie et Territoires.

Cette mission comprend, pour chaque école, une prestation socle composée de :

- La mise en œuvre du principe de guichet unique qui permet de mieux traiter les demandes des utilisateurs afin de les qualifier et les orienter vers les bons interlocuteurs (académie ou collectivité) grâce à la mise à disposition de la plateforme d'assistance téléphonique académique ;
- Une assistance téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 ;
- Une première intervention sur site qui portera obligatoirement sur la réalisation d'un inventaire des équipements et d'un état des lieux lorsqu'il s'agira de la première convention conclue avec le maître d'ouvrage ;

- Une seconde intervention sur site qui pourra prendre la forme au choix de la collectivité d'une visite préventive (diagnostic des dysfonctionnements, éventuelles mises à jour des applications, dépannage lorsque c'est possible, conseils techniques...) ou d'une visite pour dépannage ponctuel.

Des prestations supplémentaires pourront également être commandées ultérieurement si besoin pour dépannages ponctuels, maintien à jour des équipements, résolution de dysfonctionnements des équipements. Elles devront faire l'objet de commandes spécifiques.

Le prix des prestations est de :

- 500.00 € HT (forfaitaire) par école pour la « prestation socle »,
- 250.00 € HT par intervention supplémentaire sur site.

Montant des prestations pour la durée de la convention :

- Montant minimum de la prestation : 500.00 € HT soit 600.00 € TTC,
- Montant maximum de la prestation : 1 500.00 € HT soit 1 800.00 € TTC.

La mission confiée à Cantal Ingénierie et Territoires débute à compter de la date de signature, par les deux parties, de la convention pour une durée de un an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité des membres présents ou représentés

- donne son accord sur les dispositions techniques et financières de la mission et autorise Madame Le Maire à signer la convention avec CIT ;
- Autorise Madame Le Maire à verser les différents acomptes correspondants aux étapes d'exécution de la mission

Délibération 2023-037 : Contrat de bail – location Appartement communal (bâtiment Ecole Publique)

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que le logement communal situé au-dessus de l'Ecole Publique (logement de droite), et qui était occupé par Monsieur Andy ZORZUTTI, est vacant depuis le 28 février 2023.

Monsieur Jérémy LAFON est intéressé par la location de cet appartement à compter du 1^{er} janvier 2024.

Madame Le Maire propose que **Monsieur Jérémy LAFON** occupe le logement communal à compter du 1^{er} janvier 2024 pour un loyer mensuel de 244.97 €. Le montant du loyer sera révisé chaque 1^{er} janvier (année n + 1) et fixé par délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la proposition.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de bail en faveur de Monsieur Jérémy LAFON.

Délibération 2023-038 : Choix de la société pour externaliser la sauvegarde informatique de la Mairie

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le système actuel de sauvegarde des données de la mairie est obsolète ; il est réalisé une fois par semaine sur disque dur, stocké à la mairie. Seules les données comptables, élection, paie, population (Logiciels JVS Mairistem) sont stockées sur le Cloud (hébergeur extérieur).

Elle propose donc de choisir une méthode sécurisée via un hébergement de toutes les données sur le « cloud ». Deux devis ont été reçus pour cette prestation :

- Déclic Informatique, 28 Rue Francis FESQ à AURILLAC
 - o Installation, paramétrage 75.00 € HT
 - o Abonnement annuel pour une gestion quotidienne 200.00 € HT
 - Soit 330.00 € TTC

- Solution MICRO, 144 Rue Léon Mathieu au PUY-EN-VELAY
 - o Installation, paramétrage 75.00 € HT
 - o Abonnement annuel pour une gestion quotidienne 240.00 € HT
 - Soit 378.00 € TTC

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal : à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Valident le devis de La Société Solution MICRO d'un montant de 378€ TTC qui répond en termes de technicité à nos attentes
- Autorisent Madame Le Maire à signer le devis de Solution MICRO
- Disent que cette dépense sera inscrite dans le Budget fonctionnement

Délibération 2023-039 : Assurance Dommages Ouvrage, construction d'une halle couverte

Afin de garantir les travaux de construction de la Halle couverte, le Conseil Municipal décide de souscrire auprès de la SMACL, un contrat d'assurance dommages Ouvrage.

Le montant TTC provisoire de cette garantie est de 6231 €.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Autorisent Madame le Maire à signer le contrat et tous les documents se rapportent à cette décision,
Cette dépense sera affectée au compte 6162

Délibération 2023-040 : Subvention de fonctionnement au FCPR (Football En Châtaigneraie, Pays de Rance) comprenant les communes de Parlan, Le Rouget-Pers, Vitrac, Marcolès.

Madame Le Maire expose le fait qu'un membre de l'Association FCPR (Football Châtaigneraie Pays de

Rance) a fait une demande d'achat de peinture pour le marquage au sol du terrain de foot de Vitrac. Ce marquage doit être réalisé à chaque match et par un membre du club sportif.. A l'unanimité les membres préfèrent verser une subvention à l'association plutôt que régler directement la peinture à la société « Intersport »

Suite à cet exposé, les membres du Conseil Municipal de Vitrac :

- actent l'octroi d'une subvention d'un montant de 170.00 €uros à l'association pour faire face à cette dépense de fonctionnement.
- dit que les crédits sont prévus au budget primitif de la commune.au compte 65748

Délibération 2023-041 : Réalisation d'un emprunt financement des investissements, remboursable sur une durée de 15 ans

Madame Le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de contracter un emprunt pour le financement de l'achat d'un terrain constructible dans le Centre-Bourg.

Une consultation auprès du Crédit Agricole Centre France a été faite pour un montant de 23 000.00 €uros. Un autre établissement bancaire a été consulté mais n'a pas donné suite à notre demande.

Après analyse des propositions, Madame Le Maire propose de contracter un prêt sur une durée de 15 ans auprès du Crédit Agricole Centre France pour un montant de 23 000.00 €uros.

Le taux d'intérêt est de 4.38 %, la périodicité annuelle avec une échéance constante de 2 123.99 €uros. Les frais de dossier sont de 50.00 €uros.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres du conseil municipal :

- Valident cette proposition
- Autorise Madame Le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à cet emprunt.

Délibération 2023-042 : Décision modificative n°4 : Achat d'un karcher

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le karcher de la commune est actuellement inutilisable suite à une panne au niveau du moteur de l'appareil. Suite au devis de réparation, il a été jugé préférable d'en acquérir un nouveau pour les besoins de la collectivité. Plusieurs devis ont été demandés :

- | | | |
|---|---------------------------------|----------------|
| - | Etablissement Gilbert FERRIERES | 1 440.00 € TTC |
| - | Etablissement DEFIMat | 1 932.00 € TTC |
| - | Etablissement Bati-Protec | 1 245.00 € TTC |

Après étude des caractéristiques de chacun, le devis retenu est celui de l'Etablissement Bati-Protec.

Il convient de procéder à un réajustement de crédits en virant 300 € du compte 2152 (Sécurisation Pas de Péage / Maison Rouge - opération 36) au compte 2188 (autre - opération non individualisée), la somme votée au BP 2023 prévoyait une dépense de 1 000.00 €.

COMPTES DEPENSES – SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
----------	---------	-----------	--------	---------

21	2152	36	Sécurisation Pas de Péage / Maison Rouge	✓ 300.00 €
			TOTAL	

COMPTES DEPENSES – SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2188	OPNI	Autre	+ 300.00 €
			TOTAL	

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident ce virement de crédits, à l'unanimité des membres présents ou représentés, pour l'achat d'un karcher d'un montant de 1245€ à la société Bati -Protec

Délibération 2023-043 : Participation financière à un voyage scolaire pour un élève du Collège Jean Dauzié de Saint-Mamet-La-Salvetat, habitant la Commune de Vitrac

Madame La Principale du Collège Jean Dauzié de Saint-Mamet-La-Salvetat nous adresse un courrier indiquant que Monsieur Louca DE GUIRARD participe à un voyage scolaire pour les élèves de 5^{ème} du 05 au 09 février 2024 aux Gets (Haute-Savoie).

La Commune de Vitrac a toujours soutenu ces initiatives qui permettent aux jeunes de découvrir une région, d'avoir une expérience de vie collective et d'exercer une pratique sportive.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- Décide d'octroyer une participation financière de 50 Euros pour le voyage éducatif et culturel de Louca DE GUIRARD du 05 au 09 février 2024 aux Gets (Haute-Savoie),
- Dit que cette somme sera prise sur le compte 65748 (subvention communale),
- Autorise Madame Le Maire à effectuer le virement au collège

Délibération 2023-044 : Décision modificative n°5 : Versement d'une subvention exceptionnelle de 450.00 Euros pour un voyage scolaire du 31 janvier au 2 février 2023 organisé par le RPI Vitrac Marcolès Saint-Antoine

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'équipe pédagogique du RPI Vitrac/Marcolès/Saint-Antoine initie un voyage scolaire pour les élèves du CP au CM (soit 10 élèves de la Commune de Vitrac).

Ils se rendront, du 30 janvier au 2 février 2024, au festival du Court Métrage, visiteront le FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain), le Musée Lecoq, le Musée d'Art Roger Quillot et feront la visite guidée de l'Aventure Michelin à CLERMONT-FERRAND (Puy-De-Dôme). Ils seront hébergés à PONTGIBAUD (Puy-De-Dôme) qui est un centre d'hébergement « Au Centre des Volcans » agréé à la réception des écoles.

Les crédits nécessaires n'ayant pas été votés au BP 2023, Madame la Maire propose la décision

modificative suivante pour les 10 élèves de Vitrac concernés (10 x 45 €uros), soit 450€. La somme restant disponible au chapitre 65 étant de 135.00 €uros, il convient de rajouter 535.00 €uros comme suit :

COMPTES DEPENSES – SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	615232	/	Réseaux	- 535 €
			TOTAL	- 535 €

COMPTES DEPENSES – SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
65	65748	/	Subvention à l'APE du RPI Marcolès/St-Antoine/Vitrac	+ 535 €
			TOTAL	+ 535 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident ce virement de crédits, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Recrutement :

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le départ de l'agent technique en charge du réseau AEP, de la voirie, des espaces verts en septembre prochain et ainsi la nécessité de pourvoir à son remplacement.

Une convention a été signée avec le Centre de Gestion dans le cadre de cette mission. Les candidatures devaient être déposées avant le 15 décembre pour un poste à pourvoir au 1^{er} avril 2024.

Cinq candidats ont postulé. Les entretiens seront à programmer vers le 20 janvier en lien avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur COUTROT étant en détachement, il doit faire un courrier à la fonction publique hospitalière.

Questions diverses :

*Travaux : Pour les travaux de création de la Halle, la commune vient d'apprendre que la subvention de la région demandée à la hauteur de 100 000.00 €, ne sera que d'un montant 70 000.00 €.

Le dossier déposé aux services du FEDER n'a pas obtenu de subvention. Le montant des subventions devrait être d'environ 50 % du montant des travaux HT

La question de l'isolation du plafond se pose en gardant ou pas la charpente apparente. En terme d'oralité il n'y aurait pas de surplus en gardant la charpente apparente. Les membres du Conseil

approuvent cette modification sous réserve de la réception des devis relatifs à l'isolation de la charpente

*Syndicat AEP et Assainissement : Réunion avec le bureau d'étude en charge de la création de ce syndicat qui est une extension du SIVU de la Fontbelle. Une autre rencontre est prévue le 3 janvier sur sites.

La question sur l'installation du poste de chloration a été posée aux services CIT pour en connaître le calendrier d'exécution de ces travaux. Un contrôle, par ACDEAU, des travaux de télésurveillance devra être réalisé en amont avant de poursuivre la deuxième tranche des travaux soit l'installation des postes de chloration.

*Colonnes de tri : Elles seront installées en deux endroits de la commune.

Celles qui existent déjà dans le bourg resteront à cet emplacement mais avec de nouveaux aménagements.

Le deuxième lieu se situera en dessous « Lacalmontie » sur la Route Départementale 66. Une dalle devra être réalisée par la société SA TPA missionnée par la COM COM « Châtaigneraie Cantalienne ».

*Plantations : Ce mardi, durant les TAP, les enfants de l'école de Vitrac, accompagnés de Samuel COUTROT et de Monsieur GENTIL du Bois du Verger de Maurs ont participé à la plantation d'un arbre dans la cours de l'école.

Le Conseil Municipal remercie Monsieur Delpuech Roland de Vitrac, pour le don d'arbres fait à la commune de Vitrac.

*Tracteur : Les pneus du tracteur de la commune usagés sont à changer ; le devis établi par la Société Euromaster est de 2 262.00 €uros. Ces derniers seront mis en place sur site vendredi 22 décembre.

*Vente de terrain : La signature de la vente est fixée au samedi 10 février 2024, (sans compromis de vente) chez le notaire. Le délai de signature est imputé à la déclaration SAFER

*Analyse de l'eau : Les résultats ne sont pas très satisfaisants ; l'installation des postes de chloration apportera une nette amélioration dans le futur proche

*Eclairage Public à Labunie et Lacalmontie : Suite à une panne générale dans le secteur de « Labrunie et Lacalmontie » sur un réseau enterré dernièrement, l'entreprise MCR a remis le circuit en éclairage permanent (sans coupure nocturne) durant 4 jours pour mieux appréhender la panne. Plusieurs interventions ont déjà eu lieu sur ce secteur pourtant refait récemment.

*Une panne ENEDIS dans le bourg a également eu lieu lundi matin suite à la défection d'un câble en souterrain devant le gîte de Mr et Mme CHAUSI Daniel; elle a duré toute la matinée, le temps d'une réparation provisoire.

*De nouvelles aides sont mise en place par le Gouvernement pour la rénovation énergétique' des bâtiments publics.

*CCAS : Le goûter du CCAS a réuni nos aînés, la chorale, les enfants de l'école de Vitrac et le personnel communal le jeudi 14 décembre dernier à 14h30 dans la salle des Mariages

*AG des Donneurs de sang : Elle a eu lieu le 10 novembre dernier à Omps. Cette association est

toujours à la recherche de nouveaux donateurs.

*Population : L'INSEE nous a communiqué les derniers chiffres pour la commune de Vitrac, mis à jour en décembre 2023 ; la population est de 278 habitants.

*Bulletin municipal : La prochaine réunion est prévue le mardi 16 janvier prochain pour faire une collecte de tous les articles, afin qu'il paraisse début février

*Une réunion a eu lieu avec l'Association de randonnée de Saint-Mamet « Les Globes Trotters » le 18 décembre afin de réfléchir sur de nouveaux circuits qui puissent relier nos 2 communes

Le circuit du Chemin des Peintures a été évoqué avec la réfection du pont dont les poutres sont à reprendre. Un point sur place est prévu pour évaluer les travaux nécessaires.

Prochaine(s) réunion(s)

- Conseil Municipal : mercredi 17 janvier 2024 à 20h30

Fin de séance à 23h00

SIGNATURES

BOQUIER Marie-Paule	
BONNET Dominique	
PUECH Jérôme	
BROUXEL Claire	
BILBAUT Suzanne	
DELRIEU Bernard	
DE NICOLO Sandrine	Pouvoir à Loïc PRAT
LACOSTE Pierre	
MURATET Nicole	
PRAT Loïc	

TIERLE Jean-Paul	
------------------	--